

Déchets ménagers

TAXE INCITATIVE, REDEVANCE INCITATIVE, COLLECTE ROBOTISÉE : FAITES LES BONS CHOIX !



9 h - 12 h 30

• Ouverture de la journée

Marc GARROCCQ, Président, Symat de l'agglomération tarbaise

• Comment le Symat de l'agglomération tarbaise relève le défi de la réduction du volume de déchets ménagers produits sur son territoire

- Quelle expérimentation de la taxe incitative : les modalités de mise en place, le calendrier
- Analyse des premiers résultats de la TI et les contraintes y étant liées

Marc GARROCCQ, Président, Symat de l'agglomération tarbaise

Sandrine ROUX, Directrice générale des services, Symat de l'agglomération tarbaise

• Retour d'expérience d'une collectivité précurseur en matière de redevance incitative : le Sirdomdi de Beaupréau

- Quelle optimisation des services depuis 2008
- Décryptage de la redevance incitative et de la collecte robotisée mises en œuvre depuis 2011
- Analyse des résultats techniques et financiers : quelle baisse réelle des coûts

Jacky BOURGET, Président, Sirdomdi de Beaupréau

Samuel POTIRON, Directeur, Sirdomdi de Beaupréau

• Analyse de la mise en place de la TEOM incitative par quatre collectivités pilotes

- Explication de la méthode utilisée : études préalables et organisation de la démarche
- La création du fichier producteurs-contribuables en lien avec les services fiscaux
- Taux d'utilisation, typologie de l'habitat...Quels critères et indicateurs choisir pour mettre en place et assurer le suivi des équipements

Marion FORGUE, Chargée de mission prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, ADEME Languedoc Roussillon-Midi Pyrénées

• Facteurs clés du succès de la tarification incitative : retour d'expériences

- Quels sont les enjeux et les objectifs d'une tarification incitative : le projet politique
- Les différents dispositifs : sacs, bacs, au volume ou à la pesée...
- Quelle politique tarifaire et modalités de gestion
- TEOMi et REOMi : quels sont les critères de choix

Jean-Christophe DELALANDE, Directeur Pôle offres de services, Véolia Recyclage et valorisation des déchets

14 h - 17 h

• Le cas de la redevance incitative avec collecte bi-compartmentée robotisée

Pierre ALLAIN, Ingénieur méthode, Société Brangeon
Benoit BOTON, Directeur collecte et services en charge du développement technique et commercial des équipements de collecte, Groupe RosRoca

• Les modalités de mise en place de la tarification incitative

- Quelles techniques disponibles et pour quels territoires
- De l'analyse des coûts au tarif
- Comment définir le système tarifaire
- Analyse du retour d'expériences : les erreurs à éviter

André LE BOZEC, Scientifique E.R., Irstea

• Quels sont les moyens techniques adaptés au système de tarification incitative

- Du bac aux données transmises : quels moyens « matériel » et « logiciel »
- Le point sur l'électronique embarquée
- Les transferts de données

Pascal SELLIER, Directeur Département Environnement, SSI Schäfer

• Actualité juridique et synthèse de la journée

Joël GRAINDORGE, DGST E.R. d'une communauté d'agglomération

Avec le soutien de :



En partenariat avec :



INSCRIPTION EN LIGNE SUR :

conferences.lagazettedescommunes.com
Journée d'étude « Déchets ménagers »

OU AU VERSO



Déchets ménagers

TAXE INCITATIVE, REDEVANCE INCITATIVE, COLLECTE ROBOTISÉE : FAITES LES BONS CHOIX !

BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme

Adresse

Code postal Ville.....

Participant

Monsieur Madame

Nom

Prénom

Fonction

Tél.....

E-mail *

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Règlement (1) :

mandat administratif chèque joint (2)

Adresse de facturation

Service interlocuteur.....

Code postal Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.
(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

**Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial
ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :**

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial
Code Banque : 30066 - Code guichet : 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB : 26
IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 6200 126
Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP
N° SIRET : 404 926 958 00020 - Code APE : 5813Z

Date : Cachet et signature :

MA COMMANDE

Secteur Public (éligible au DIF !) :
390 € HT (468 € TTC)

Secteur Privé et entreprises
publiques : 490 € HT (588 € TTC)

Inscrivez-vous à plusieurs et bénéficiez
de nos tarifs dégressifs :
conferences.lagazettedescommunes.com

Total : € HT*

* Ce montant comprend l'ensemble des presta-
tions : accueil café, déjeuner, offre abonnement,
conférences-débats, documents et traitement de
l'inscription.

MES OFFRES

Abonnement gratuit à
TECHNI.CITÉS pendant 6 mois
(offert pour toute inscription payante)

JE_DECHETS_050416

➔ **Nombre de places limité, bulletin
à retourner avant le 31 mars 2016**

- Par email : **pvincent@infopro-digital.com**

- Par courrier à :

Pénélope Vincent / Territorial

Antony Parc II
10, place du Général de Gaulle
BP 20156 - 92186 Antony Cedex

- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Rencontres de La Gazette sont organisées par la société TERRITORIAL. S.A.S. TERRITORIAL S.A.S. est un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38 040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 – 10 place du Général de Gaulle – La Croix de Berny – BP 20 156 – 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnil.evenements@infopro-digital.com Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv>